



**DEMANDE DE DIAGNOSTIC D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE
VENTE IMMOBILIERE**

Demandeur : Propriétaire Notaire Agence Immobilière

Propriétaire

Nom et prénom : **L'ETAT représenté par l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC)**

Tél. fixe : 0590

Mobile : 01 55 04 04 80

Adresse exacte du bien : Section Richard Espérance, lieu dit « Germillac »

Code postal : 97129

Commune : LAMENTIN

Section et numéro cadastral de la parcelle : AL 872

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION DU SPANC

Constats:

- Système d'assainissement non conforme

Préconisation

- Ventilation primaire à monter à 40 cm au-dessus de la ligne d'égout du toit en DN100.

Conformément à l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique les travaux devront être effectués par l'acquéreur dans un délai de un an suivant l'acte de vente (si vendu en l'état)

Avis du SPANC

Avis Favorable sous réserves des travaux préconisés

Fait à Sainte-Rose

Le 10/11/2020



P/ Le Président,

Délégation

Le 9^{ème} Vice-Président

Ferdy LOUISY